

DELIBERATION N° 07-26

Le deux février deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 23 janvier 2026 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Serge MORA.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	NEY Jean-Noël
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
MAUROUY Claude	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	FROMENT Thierry	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	

Absents excusés représentés : GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	50
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de délégués votants :	54

OBJET : AGE DEN : CONVENTION 2026 ET PROGRAMME D' ACTIONS 2026-2028

La CC Matheysine est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique au travers de différentes actions :

- La Plateforme Locale Matheysine rénovation : dispositif d'aides aux particuliers pour les projets d'amélioration thermique de l'habitat,
- Les permanences info-énergie : permanences décentralisées pour informer les particuliers sur les économies d'énergie,
- L'élaboration d'un projet de territoire mettant en lumière les problématiques de dégradation de l'habitant et préconisant des solutions.

La Communauté de Communes a lancé en 2025 l'élaboration de son Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET). En prenant part à l'atténuation du changement climatique, cette politique volontariste doit permettre d'adapter le territoire aux impacts du climat, de diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et ses émissions de gaz à effet de serre.

La rénovation énergétique des logements est un axe fort répondant aux objectifs environnementaux de la CCM. En effet, l'habitat représente le premier poste de consommation énergétique et le troisième poste d'émission de gaz à effet de serre du territoire.

Dans cette perspective, la Communauté de Communes souhaite sensibiliser les habitants sur les enjeux énergétiques, les inciter à économiser l'énergie et à recourir aux énergies renouvelables pour leurs propres besoins. Depuis 2005, dans le cadre de la Convention du PACTE Territorial établie entre la Communauté de Communes de la Matheysine et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) 2025-2030, l'EPCI a la charge du Service Public de Rénovation de l'Habitat dans ses missions d'information, de conseil et d'accompagnement (Espace Conseil France Rénov).

L'Association pour une Gestion Durable de l'Energie (AGEDEN) est une association à l'échelle départementale qui a pour missions de promouvoir la maîtrise de l'énergie sur le territoire, d'informer et de sensibiliser les différents publics à la transition énergétique. Dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes de la Matheysine, elle propose, depuis plusieurs années, des conseils gratuits, neutres et personnalisés pour la rénovation de l'habitat et la maîtrise de l'énergie. Ces conseils sont à destination des habitants, des collectivités et des entreprises.

La convention, annexée à la présente délibération, prévoit l'organisation du service d'accompagnement aux particuliers, entreprises, collectivités du territoire et des animations de sensibilisation, et le cadrage des objectifs pour la période 2026-2028 par l'AGEDEN.

Elle prévoit aussi l'accompagnement de l'intercommunalité pour la mise en œuvre et le suivi du dispositif Matheysine Rénovation. A ce titre, des permanences sont assurées au siège de la Communauté de Communes de la Matheysine.

La convention prévoit en annexe II l'engagement financier de la CC Matheysine à hauteur de 60 145 € et le plan d'actions prévues au titre de l'année 2026 permettant d'atteindre les objectifs. L'engagement financier et le plan d'actions seront revus en fonction des résultats annuels par avenant chaque année durant la période d'engagement de la convention.

PACTE Territorial	PROGRAMME D'ACTION 2026	MONTANT BUDGET CONVENTION AGEDEN (€/an)
Inclus dans le PACTE Territorial	Dynamique Territoriale	6 875
	Information Conseil Orientation	42 250
Hors PACTE Territorial	Information Conseil Orientation pour les projets des collectivités et des entreprises Matheysine Rénovation	6 500
	Développer les démarches territoriales	4 520
TOTAL		60 145

Pour rappel, le coût total du service s'élevait à 58 975 € en 2025.

Considérant le besoin effectif des administrés d'accompagnement et de conseils indépendants et neutres,
Considérant la Convention de PACTE Territorial France Renov' (PIG) 2025-2030 dans laquelle la Communauté de Communes de la Matheysine s'engage à mettre en place un Service Public de Rénovation de l'Habitat unique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** les termes de la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes de la Matheysine et l'Ageden pour la période 2026-2028 ;
- **APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2026 ;
- **APPROUVE** la contribution et le plan de financement pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention, ses avenants le cas échéant, et tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 février 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

